

Vous avez choisi de vous marier à l'église.

Soyez les bienvenus !

En vue d'établir le dossier administratif et de planifier la préparation de votre mariage nous vous demandons de bien vouloir suivre scrupuleusement les formalités suivantes.

Dossier administratif – Documents à fournir

- La fiche d'inscription ([Sauf si celle-ci a déjà été remplie lors de votre demande](#))

Les dates et lieux de vos baptêmes pour que la paroisse qui constitue le dossier puisse faire la demande de vos certificats de baptême. Si vous n'êtes pas baptisé, la paroisse demandera une dispense à l'Evêque.

Les coordonnées des témoins : noms, prénoms ([En cas de choix non définitif, merci de le préciser](#))

Cette fiche est à renvoyer de préférence par mail à : dominique.petit@mines.org

Ou par courrier :

Préparation au Mariage - Secteur des Trois Vallées

7 place Roger Salengro 80800 CORBIE

- Un extrait d'acte de naissance de chacun des futurs mariés, datant de moins de trois mois avant le mariage ([A remettre lors de la rencontre avec votre célébrant](#))
- Le certificat de mariage civil que vous aura remis le maire en vous mariant et que vous apporterez avec vous le jour du mariage si les cérémonies s'enchaînent l'une derrière l'autre. ([A remettre au célébrant avant la célébration ou lors d'une rencontre avec votre célébrant si le mariage civil a eu lieu à une autre date](#))

Cas particuliers :

- Si l'un des futurs mariés est veuf, il faudra un certificat de décès du conjoint disparu.
- Si l'un des futurs mariés est de confession orthodoxe ou protestante vous devez demander une autorisation de disparité de culte. Pour cela, le ou futur(e) devra être baptisé et vous devez vous engager à élever et baptiser vos enfants dans la foi chrétienne.

Participation financière :

Tout sacrement est célébré gratuitement et ne peut être soumis à aucune condition matérielle.

L'Eglise ne reçoit aucune subvention pour assurer son fonctionnement.

Le don que l'on vous invite à faire pour participer aux frais de cérémonie s'appelle le « casuel ». Cette contribution s'élève à la demande du Diocèse à 170 euros ([A remettre à votre célébrant](#)). Elle sert à payer les frais généraux de la paroisse ainsi que la prise en charge des besoins du prêtre. Votre contribution est essentielle à la vie de l'Eglise locale.

Le montant de cette offrande est à l'appréciation des futurs époux en fonction de leurs moyens. Ceux qui peuvent moins donnent moins et ceux qui peuvent plus donner plus dans un esprit de partage et de solidarité. Les chèques sont à libeller à l'ordre de votre paroisse.

La préparation au mariage

Le déroulement de la préparation vous a été présenté lors de la réunion d'accueil. Celui-ci est résumé sur le feuillet « Se préparer au mariage chrétien »

Cette préparation a pour but de vous faire réfléchir sur votre engagement dans le mariage catholique, sa dimension spirituelle, ses raisons, vos attentes, de vous éclairer sur les différences entre un mariage civil qui vous unit devant la loi et un mariage religieux qui vous unit devant Dieu.

Si l'un d'entre vous n'adhère pas à la foi catholique, parlez en clairement, vous vous sentirez plus à l'aise.

A l'issue de la rencontre autour de la célébration, vous sera remis l'ensemble des documents pour choisir les textes, les chants, etc. Vous aurez au cours de cette rencontre la possibilité de poser toutes vos questions en lien avec la célébration.

Une participation de 5 euros vous est demandée pour les divers frais matériels engagés lors de cette préparation. ([A remettre lors de la journée « Oser un mariage qui dure »](#))

Nous vous souhaitons une bonne préparation pour une célébration qui vous ressemblera et une vie à deux heureuse et épanouie.